Étude exclusive sur le harcèlement scolaire

Plus de 9 Français sur 10 réclament de la fermeté contre les auteurs.

Paris, le 3 novembre 2026 – Être harcelé, subir la violence, puis devoir quitter son établissement. Pour près d'1 victime sur 4, c'est la réalité que révélait le baromètre 2025 de l'association Marion La Main Tendue[1]. Dans le même temps, seuls 4 auteurs sur 10 déclaraient avoir été sanctionnés.

À l'occasion de la 12e Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, Marion La Main Tendue dévoile une nouvelle étude exclusive menée avec l'Ifop[2]. Les résultats révèlent une forte demande de fermeté à l'égard des auteurs : lorsque les faits sont établis, 93 % des Français sont favorables à une sanction disciplinaire contre les élèves auteurs, pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.

Pour qu'aucun élève ne soit laissé seul face au harcèlement, sanctionner les auteurs ne suffit pas à empêcher cette violence de se reproduire. 91 % des Français souhaitent ainsi un accompagnement thérapeutique ou un suivi psychologique obligatoire pour les auteurs[2].

Les Français face au harcèlement scolaire : un diagnostic sans appel et une demande de fermeté

Le constat des Français est sans appel : 73 % estiment que le harcèlement scolaire a augmenté au cours des 10 dernières années[2]. Ce ressenti s'appuie sur une réalité bien installée : en 2025, 17 % des collégiens ou lycéens étaient victimes de harcèlement[1].

Face à ce phénomène, 75 % des Français considèrent que l'Éducation nationale n'en fait pas assez pour lutter contre le harcèlement[2]. L'enjeu dépasse pourtant la seule protection des victimes : l'école ne peut remplir pleinement sa mission si les enfants ne s'y sentent pas en sécurité, respectés et protégés. Parmi les élèves harcelés interrogés en 2025, 87 % rapportaient un impact négatif sur leur bien-être et 54 % sur leurs résultats scolaires[1].

Lorsque des faits de harcèlement sont établis, les Français sont unanimes : la règle doit s'appliquer. Ils sont 93 % à être favorables à une sanction disciplinaire à l'encontre des élèves auteurs[2], pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'école ou de l'établissement. Les Français souhaitent aussi que la justice soit saisie : 87 % approuvent un signalement systématique au procureur et 84 % des poursuites pénales devant les tribunaux.

Pourtant, selon le baromètre 2025, seulement 40 % des auteurs ont été sanctionnés (46 % chez les garçons vs 31 % chez les filles).

Dans le même temps, 23 % des victimes ont dû changer d'établissement à la suite des violences subies[1]. Trop souvent, l'élève harcelé part et l'auteur reste. Des familles rapportaient que l'établissement avait minimisé les faits ou refusé de parler de harcèlement. Un parent interrogé en 2025 témoignait ainsi *: « L'école nous disait qu'il ne fallait pas exagérer, que c'était des histoires d'enfants »*[1]. Pour un autre parent : « *J'ai dû insister lourdement auprès du collège pour qu'ils prennent en compte la situation. J'ai interpellé le collège de façon très autoritaire. Ma fille a ensuite eu un suivi psychologique* » [1].

« Cette impunité ne pèse pas seulement sur les victimes : elle dégrade l'ensemble du climat scolaire. Un climat scolaire serein repose sur des règles claires et appliquées, sur la présence d'adultes capables d'intervenir et sur la confiance des élèves et des familles envers l'institution. Lorsque la

violence reste impunie, c'est toute la communauté éducative qui intègre qu'elle soit tolérée. Pour Marion La Main Tendue, l'enjeu est de garantir une réponse effective aux violences, sans laisser les victimes et les familles seules face à leur situation. » déclare Nora Tirane, fondatrice de Marion La Main Tendue.

Accompagner pour briser le continuum des violences

Pour les Français, la sanction ne peut toutefois pas être la seule réponse. Ils sont 91 % à être favorables à un suivi psychologique obligatoire pour les élèves auteurs[2], et autant à un stage de sensibilisation ou à des travaux d'intérêt général au sein de l'établissement.

Les familles sont également appelées à prendre leur part : 89 % des Français approuvent des obligations imposées aux parents des auteurs, comme un stage de parentalité ou une amende.

La médiation entre l'auteur et la victime suscite en revanche davantage de réserves : seuls 30 % des Français y sont tout à fait favorables et 26 % s'y oppose.

Nora Tirane partage ce constat : « *Cette double exigence, sanctionner et accompagner, rejoint ce que l'association observe depuis des années. La souffrance subie peut se transformer en violence exercée sur d'autres. Je rappelle que 2 harceleurs sur 3 ont été eux-mêmes victimes de harcèlement scolaire. Accompagner sans sanctionner, c'est laisser croire que la violence est sans conséquence*. »

Le harcèlement scolaire, un enjeu qui comptera dans les urnes

À quelques mois de l'élection présidentielle, le harcèlement scolaire s'impose comme un enjeu de vote. 82 % des Français déclarent que la lutte contre le harcèlement et la protection des enfants face aux violences à l'école compteront dans leur choix de vote[2].

« Les Français l'ont bien compris : ils veulent que les auteurs soient sanctionnés, mais aussi accompagnés. Un climat scolaire protecteur, c'est une école ou un établissement où chaque enfant se sent en sécurité. La lutte contre le harcèlement ne doit pas être un sujet de circonstance, abordé une ou deux fois par an. », déclare Nora Tirane, fondatrice de Marion La Main Tendue.

1. *Étude réalisée en ligne en octobre 2025 pour l'association Marion La Main Tendue et Head & Shoulders par l'Ifop, auprès d'un échantillon représentatif de 3015 collégiens et lycéens, complétée par 84 entretiens semi-directifs menés auprès de parents d'élèves victimes de harcèlement scolaire, au collège et/ou au lycée.*
2. *Étude réalisée en ligne du 29 au 30 octobre 2026 pour l'association Marion La Main Tendue auprès d'un échantillon de 1000 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.*

A propos de l'association Marion La Main Tendue
Fondée en 2014, l'association Marion La Main Tendue est spécialisée dans la prévention et la lutte contre les violences et le harcèlement en milieu scolaire, ainsi que les cyberviolences. Elle est agréée par le ministère de l'Éducation nationale. La mission de l'association est double : elle mène des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et assure l'accueil téléphonique et physique (au sein de la Maison de Marion située aux Ulis) des victimes et de leurs familles. Plus d'informations : www.marionlamaintendue.com.